LA GAZETTE OFFICIELLE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Office des Nouvelles Européennes

56e ANNÉE **Supplément** **au n° 1987 du 21 avril 2005**

Le mot du Président : "Déception"

Il y a à peine six mois, juste avant l'ouverture de la chasse, je vous souhaitais une bonne saison cynégétique avec beaucoup d'optimisme. La chasse vient à peine de fermer et que de déceptions pour la saison écoulée !

Tout d'abord l'interdiction d'utiliser les appelants pour la chasse au gibier d'eau au nom du sacro saint principe de précaution vis-à-vis d'une hypothétique pandémie de H5N1. À ce jour, point de grippe aviaire sur l'avifaune chassable et les décideurs se sont passés une fois de plus du fabuleux réseau d'épidémio-surveillance que représentent les chasseurs par le biais des prélèvements et analyses effectues sur les oiseaux prélevés à la chasse (exemple de l'isard dans notre département).

Quant aux dates de fermeture pour les migrateurs, point de surprise, statu quo par rapport aux années précédentes. A quoi servent ou profitent les conclusions de l'Observatoire National. Pourtant Monsieur LEPELTIER s'était engagé en mars 2005 lors du congrès des Fédérations de chasseurs à faire appliquer les conclusions de cet organisme. A croire que Messieurs HULOT et BOUGRAIN DUBOURG proches du président CHIRAC sont plus crédibles et convaincants que les scientifiques de l'observatoire. Si bien qu'à ce jour la légitimité de la structure mise en place par l'Etat, est remise en cause. Ses jours semblent comptés, le crime profitait trop aux chasseurs.

Quant à la dernière nouvelle, en date du 13 Mars, et annoncée par notre nouveau Ministre de tutelle, Madame Nelly OLLIN, elle apparaît comme la cerise sur le gâteau. Coup de poignard dans le dos des chasseurs et éleveurs Hauts Pyrénéens, avec la complicité du Maire de Bagnères de Bigorre. Quelles promesses budgétaires ou personnelles ont été faites à Monsieur CASTEL par ses amis de la soit disante majorité présidentielle ? Lui seul le sait, même les Maires de la Communauté de communes de la Haute Bigorre ne le savent pas et pourtant ils l'ont suivi dans son insouciance et son incompétence en matière de biodiversité.

Les départements des Hautes Pyrénées et de la Haute Garonne étaient les deux seuls départements de la chaîne qui n'hébergeaient pas d'ours slovènes sédentaires. Avec cinq lâchers annoncés sur une petit périmètre à l'échelle de la chaîne Pyrénéenne, la lacune semble comblée. Ainsi toutes les Pyrénées Françaises seront colonisées et peuplées par cette espèce indésirable. Je plains d'avance tous les autochtones qui auront à cohabiter avec ces fauves. (Une douzaine de bergers dévorés en Roumanie chaque année). Une fois de plus l'État use du passage en force pour imposer et satisfaire un hobby des anti-chasse, pour ne pas parler d'écolos de salon.

Après l'arrivée, pour le moment officieuse, des loups sur la partie orientale de la chaîne, il ne manque plus que le lynx et nos belles Pyrénées hébergeront les trois grands prédateurs.

Les dégâts de grand gibier ne seront que misère, comparés aux nuisances de ces gentilles "peluches".

Comment face à tous ces cadeaux de l'État, les chasseurs peuvent-ils être généreux et, en grands seigneurs que nous sommes, suspendre la dette de l'O.N.C.F.S. vis-à-vis des Fédérations de chasseurs (25 millions d'euros) ?

Non Madame OLIN trop c'est trop !...

Jean-Marc Delcasso

Éditorial

Chasse, nature, passionnément !

Une saison de chasse s'achève et déjà, il faut penser à la suivante. Pas une minute à perdre donc pour préparer les plans de chasse, le budget ou encore affiner les dernières consignes sur les conventions que la Fédération souhaite vous proposer dans le cadre de l'amélioration de la chasse.

En effet, il s'agit bien de tout faire pour que la prochaine ouverture se présente sous les meilleurs auspices, pour tous les chasseurs Hauts Pyrénéens.

Des conventions "Jachères Environnement et Faune Sauvage", "repeuplement en petit gibier", "sécurité", ont donc été reconduites et enrichies pour aller vers plus de résultats.

Parlant de J.E.F.S., ce sont 17 contrats qui ont été signés l'an passé et malgré des conditions météorologiques difficiles en raison d'une sécheresse précoce, un couvert végétal riche et dense s'est développé, permettant à beaucoup d'espèces, parmi lesquelles perdrix et faisans, de trouver, dès l'hiver dernier, nourriture et protection.

Grâce à une étroite collaboration avec la D.D.A.F. et la Chambre d'Agriculture, le soutien financier plus que probable aujourd'hui du Conseil Régional, nous poursuivons cette démarche environnementale. La menace de grippe aviaire semble s'estomper. En aucun cas elle ne doit constituer un frein à cette restauration des habitats qui ne peut souffrir de pauses.

Les premiers comptages de perdrix et de faisans

sur le département confirment l'utilité du couvert environnemental pour développer l'avifaune.

En ce début de printemps, les couples d'oiseaux sont formés et, là où l'on a pu préserver les haies, associer agrainage et J.E.F.S., ces couples s'apprêtent à nicher. Bien sûr, il faudra encore beaucoup de vigilance pour préserver les poussins des éventuels prédateurs et rien n'est définitivement gagné si l'on n'a pas piégé préalablement.

Aujourd'hui, le doute n'est plus possible et nous souhaitons encourager le plus grand nombre d'agriculteurs et de chasseurs à tenter ces opérations de repeuplement en zone de plaine. Pour plus de certitude encore, demandez plutôt aux membres de la société de chasse de Pujo, par exemple, s'ils regrettent leurs efforts, eux qui n'avaient pas revu de couples de perdrix depuis plus de trente ans !

Micheline DALLIER

CHASSE ACCOMPAGNÉE : UNE CHANCE À SAISIR

À quinze ou cinquante ans, la chasse accompagnée constitue une opportunité pour s'initier à la chasse, découvrir ce loisir aux côtés d'un tuteur qui vous conseillera sur les bons gestes à acquérir, pour pratiquer en toute sécurité.

Ainsi, après avoir reçu une formation pratique élémentaire, vous pourrez chasser GRATUITEMENT PENDANT UN AN avec une arme pour deux.

Pour accompagner un nouveau chasseur, le parrain doit :

- Etre titulaire du permis de chasser validé chaque année depuis 5 ans.
- Compléter le formulaire CERFA et attester qu'il n'a jamais été privé du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser.
- Etre assuré (prévenir l'assureur de son rôle d'accompagnateur).

En chasse accompagnée, le nouveau chasseur doit :

- Avoir 15 ans ou plus.
- Avoir suivi une formation pratique élémentaire dispensée par la Fédération des chasseurs, à l'issue de laquelle sera remis une "attestation de suivi".
- Attester (ou son représentant légal s'il est mineur) qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance de l'autorisation de chasser accompagné.
- Compléter et signer le CERFA, joindre 2 photos et la copie d'une pièce d'identité.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de votre Fédération Départementale des Chasseurs,

B.P. 9505 - 65950 TARBES Cédex 9

Une formation est assurée dès qu'un nombre suffisant de candidats est atteint. ■

BILAN DES OBSERVATIONS DE LA MIGRATION DES PALOMBES DANS LES COLS PYRENEENS SAISON 2005

Depuis 1999, cinq postes de comptage ont été mis en place sur la partie occidentale des Pyrénées : Iraty, Arnéguy, Sare, Banca et Urrugne.

Depuis 2004 pour raison de diminution du flux migratoire, le poste d'Iraty a été abandonné.

Ce comptage regroupe les professionnels des Fédérations de chasse d'Aquitaine et Midi-Pyrénées, les stagiaires du Lycée Agricole de St-Pée sur Nivelle et depuis cette année des professionnels des Fédérations de Chasse de Charente, Charente-Maritime, d'Indre et Loire, du Loir et Cher et de la Sarthe.

Les comptages ont débuté le 15/10 et se sont achevés le 11/11.

Le bilan par poste s'établit comme vous pouvez le découvrir dans le tableau ci-après.

L'effectif total est donc de 2.161.877 oiseaux.

Les dates correspondant aux jours de plus fort passage sont les 24, 25, 26/10 avec 518.396 palombes soit 23 % 98 de la migration, le 3/11 avec 552.684 palombes soit 25 % 56 de la migration, le 6/11 avec 553.279 palombes soit 25 % 59 de la migration. Sur ces 3 pics de migration, il a été donc observé 1.624.359 oiseaux soit 75 % 13 de l'effectif réel du passage.

Cette migration 2005 a été caractérisée par :

- Un passage très occidental avec 48 % 50 des oiseaux sur Urrugne.
- Un recul très important qui représente 12 % 87 du passage contre 5 % 38 en 2003 et 6 % 66 en 2004.
- Un vent de direction Sud/Sud Est marqué tout le mois d'octobre.
- Depuis 1999 les pics migratoires (plus fortes journées) se sont déplacés dans le temps. Jusqu'en 2002 ils se situaient entre le 23 et 28/10, en 2003 les 30 et 31/10, en 2004 le 4/11 et en 2005 les 3 et 6/11.

En 2005 les sites les plus fréquentés sont donc :

Urrugne avec 48 % 50 de la migration totale
Arnéguy avec 23 % 64 " " "
Sare avec 16 % 42 " " "
Banca avec 11 % 44 " " "

Un bilan complet de l'hivernage sur le grand Sud-Ouest, sera publié dans le prochain supplément à la gazette.

Marcel Massaly
Nicolas Thion

BANCA		SARE		ARNEGUY		URRUGNE	
Passage	Retour	Passage	Retour	Passage	Retour	Passage	Retour
263.026	**15.780**	**370.954**	**15.954**	**529.224**	**18.064**	**1.277.044**	**228.573**
247.246		**355.000**		**511.160**		**1.048.471**	

Bulletin d'information
et de liaison des dirigeants de la chasse

LA GAZETTE OFFICIELLE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Supplément départemental "65"
au n°1987 - 21 avil 2005

Direction - Administration
2, Avenue Maréchal Foch - 65100 Lourdes
Tél : 05.62.94.08.00 - Fax : 05.62.94.80.08
e-mail : rene.lacaze@wanadoo.fr

Une publication hebdomadaire
de l'Office des Nouvelles Européennes
(Agence de presse)
Fondateur : Léo Sennegon
Directeur de la publication :
Marie-Chantal Lacaze
Rédacteur en chef : René Lacaze

Vente par abonnement
Commission Paritaire N° 0306T80476
Réalisation : ONE Lourdes / Impression : SAI Barritz
Routage 205 - ISSN 1251 - 859X

Un bel exemple de réussite en matière de chasse accompagnée

Organisé par l'A.F.A.C.C. 65, le 1er avril dernier, à Pouyastruc, avait lieu le concours de chiens de pied sur sanglier, sur piste artificielle.

Les gagnants de cette épreuve sont invités à participer à la finale prévue les 21 et 22 avril prochains dans le Jura.

- Gagnant junior : Mikaël ZANIBELLATO et son chien SIBEAU
- Gagnant sénior : Christophe RAMOS et son chien SIMA

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux gagnants et plus particulièrement à Mikaël qui, âgé de 16 ans, confirme à l'occasion de cette victoire, tout l'intérêt de la chasse accompagnée. Un grand bravo également à l'accompagnateur M. ESCOUTELOUP.

Photo 2 : Le tuteur de Mikaël, M. ESCOUTELOUP et les juges. Le départ de l'épreuve va être donné : Mikaël a beaucoup de peine à contenir l'impatience de son complice SIBEAU.

Régulation du Grand cormoran dans le département - Saison 2004/2005

Par arrêté préfectoral en date du 7.10.2004 Monsieur le Préfet a autorisé des tirs de régulation sur différents sites, avec un quota maximum de 200 oiseaux. Ces opérations se sont déroulées du 12/11/04 au 26/02/05 et ont permis de détruire 193 oiseaux dont 104 sur le Gave de Pau, 80 sur l'Adour, 1 sur la Neste, 8 sur les lacs collinaires.

Le temps total passé est de 386 heures, réparties comme suit :

O.N.C.F.S. = 192 H - C.S.P. (pêche) = 135 H Louveterie = 59 H.

62 oiseaux récupérés ont été analysés ; la quasi totalité avait ingéré soit des truites, soit du poisson blanc.

Marcel Massaly

Grippe aviaire

Si les chasseurs de gibier d'eau avec l'éleveur de dindes de l'Ain peuvent s'estimer être les seules victimes humaines du H5 N1, cette pseudo crise aura eu le mérite pour le monde de la chasse :

- De prouver que les migrations de retour étaient beaucoup plus tardives que ce que voulaient bien l'affirmer les soi-disant "spécialistes ornithologiques" et que rien n'empêchait donc la chasse des migrateurs jusqu'au 28 février.
- Le rôle des chasseurs dans le suivi sanitaire de la faune sauvage.
- Cette crise a également rappelé à nos paloumayres un arrêté ministériel du 8.06.94, modifié par les arrêtés du 10.09.01 et 14.10.05 qui rend obligatoire la vaccination de tous les pigeons contre la maladie de Newcastle (Paramyxovirus voisin de celui de la grippe aviaire).

Plusieurs vaccins et mode de vaccination existent, il convient donc de vous informer auprès de votre vétérinaire.

Avertissement de l'équipe de rédaction.

En raison de l'importance de l'actualité en novembre dernier, la priorité a été donnée à la publication des mesures préventives en matière de lutte contre les risques de grippe aviaire.

C'est donc avec un peu de retard que nous vous communiquons les sujets prévus à l'automne dernier.

Hommage à nos amis disparus

Le 12 décembre 2005, Henri LATAPIE nous quittait après avoir lutté courageusement contre la maladie.

Homme de convictions, Henri n'avait pas hésité à s'engager dans le débat politique, pour mener jusqu'au bout, son combat de citoyen responsable.

Oui, avoir le courage de ses opinions, c'était bien cette raison qui l'avait convaincu d'adhérer, puis de soutenir le mouvement C.P.N.T..

Il avait à cœur de défendre sa passion, la chasse, tellement malmenée par nos opposants.

Il aimait également la nature, la montagne et, en parfait protecteur, il avait compris, bien avant que la loi chasse ne le préconise, qu'il fallait orienter nos actions dans le sens d'une chasse durable, ce qui impliquait un minimum de gestion de notre gibier et, plus particulièrement, lorsqu'il s'agissait d'espèces aussi emblématiques que le grand tétras ou la perdrix grise de montagne.

À la tête du Club Galliformes et Petit Gibier de montagne en tant que vice-président, il a milité pour une meilleure connaissance de ces espèces afin de mieux les préserver.

À sa famille, ses proches, nous adressons notre plus fraternel soutien.

Micheline DALLIER

Plus jamais ça !

Le mercredi 4 janvier 2006 dans l'après-midi, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, l'incroyable nouvelle a parcouru tout le canton et figé d'effroi tous les chasseurs de nos villages : Robert BAROUSSE a trouvé la mort lors du déroulement d'une battue au sanglier à Génerest.

Nous ne parvenions pas à y croire tant ce drame paraissait invraisemblable.

Dès lors, une à une, par respect, car le cœur et l'entrain n'y étaient plus les battues furent interrompues.

Chacun se posait la question : Comment cela a-t-il été possible ?

Et qui plus est à Génerest société de chasse exemplaire à bien des égards.

En effet, ces responsables dont Robert faisait partie ont toujours été à l'avant-garde tant en matière de gestion de la chasse, que de sécurité.

Si je me souviens bien, c'est chez eux que l'une des premières réunions sur "la sécurité en battue" a été organisée dans notre département.

Robert BAROUSSE était un "personnage". Il ne laissait personne indifférent, homme de caractère, toujours serviable, généreux, jovial, il était issu d'une famille de chasseurs et attirait naturellement la sympathie.

Depuis aussi longtemps que je me souvienne sa silhouette bonhomme déambulait à chaque réunion de chasse organisée tant localement qu'au niveau départemental.

C'était un chasseur progressiste, recherchant l'intérêt général, mais toujours et avant tout celui de la chasse en particulier.

Conducteur de chiens courants, il s'en est allé sous les aboiements de la meute.

Le dimanche 8 janvier 2006 une foule innombrable l'a accompagné dans sa dernière demeure témoignant tout autant de l'attachement qu'il suscitait, que de l'immense émotion ressentie.

Maintenant, pour qu'un tel drame ne se reproduise plus, chacun à notre niveau, chasseur posté, conducteur de chien, responsable de société, de FDC, réfléchissons, modifions nos comportements et mettons en œuvre des règles supplémentaires afin d'éviter ce type d'accident.

Il en va de notre sécurité, de l'avenir de notre loisir, de notre passion.

N'oublions pas qu'une battue réussie c'est d'abord une partie de chasse qui se termine bien.

Nos pensées vont encore vers la famille de Robert, sa mère, son épouse, ses filles, car s'il est vrai qu'en d'aussi tragiques circonstances les mots échangés ne sont qu'un maigre réconfort, je sais que vous pouvez compter sur l'aide et l'assistance sans faille de tous vos amis, mais surtout ceux de la société de chasse de Generest qui démontrent au quotidien qu'ils sont bien présents à vos côtés.

Au nom de nos chasseurs je vous exprime notre profond regret, notre soutien et vous adresse une nouvelle fois, nos plus sincères condoléances.

Claude DUTHU

Grippe aviaire

Si les chasseurs de gibier d'eau avec l'éleveur de dindes de l'Ain peuvent s'estimer être les seules victimes humaines du H5N1, cette pseudo crise aura eu le mérite pour le monde de la chasse :

- de prouver que les migrations de retour étaient beaucoup plus tardives que ce que voulaient bien l'affirmer les soi-disant "spécialistes ornithologiques" et que rien n'empêchait donc la chasse des migrateurs jusqu'au 28 février ;
- le rôle des chasseurs dans le suivi sanitaire de la faune sauvage.
- Cette crise a également rappelé à nos paloumayres un arrêté ministériel du 8/06/94, modifié par les arrêtés du 10/09/01 et 14/10/05 qui rend obligatoire la vaccination de tous les pigeons contre la maladie de Newcastle (Paramyxovirus voisin de celui de la grippe aviaire).

Plusieurs vaccins et mode de vaccination existent, il convient donc de vous informer auprès de votre vétérinaire.

Avertissement de l'équipe de rédaction.

En raison de l'importance de l'actualité en novembre dernier, la priorité a été donnée à la publication des mesures préventives en matière de lutte contre les risques de grippe aviaire.

C'est donc avec un peu de retard que nous vous communiquons les sujets prévus à l'automne dernier.

TROPHÉES DE GRAND GIBIER FRANÇAIS

On entend par trophées les bois des cervidés, les cornes des bovidés et les dents des suidés.

Depuis 1971, les trophées des sept espèces d'ongulés chassables font l'objet en France d'un recensement et d'une étude qualitative par les soins de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (A.N.C.G.G.).

Dès 1982, ces travaux ont pris un caractère officiel avec la parution d'un arrêté ministériel instaurant la Commission nationale de mensuration de trophées.

Un trophée, c'est d'abord un document d'histoire naturelle et sa valeur est toujours relative, notamment en fonction du milieu d'origine, du patrimoine génétique de la population animale et de l'âge du porteur.

La cotation des trophées

Les cotations sont effectuées en stricte conformité avec les instructions générales et particulières du système de mensuration défini par le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier. Les cotations de tous les trophées sont exprimées en points dits *"points CIC"*.

Comment faire coter un trophée ?

Tout trophée de grand gibier français dont l'origine et la datation sont clairement établies, peut être présenté pour la cotation. Il suffit de s'adresser à l'un des correspondants agréés pour les Hautes-Pyrénées :

Photo R.L.

Jean Astegno sur le stand de l'A.N.C.G.G. au Salon Tarbes-Pyrénées-Passion 2005

Fédération Départementale des chasseurs
des Hautes-Pyrénées
18 Bd du 8 mai 1945
65000 TARBES
Tél. : 05.62.34.53.01

M. ASTEGNO Jean
7, rue Saint Vincent de Paul
65100 LOURDES
Tél. : 05.62.94.85.31

M. MATHIEU Joseph
65400 AGOS VIDALOS
Tél. : 05.62.97.05.04

La cotation des trophées est effectuée à titre gratuit.

Recherche au sang

L'éthique de la chasse et la bonne gestion des populations de grand gibier exigent que les animaux blessés fassent l'objet d'une recherche systématique.
La Fédération a donc décidé, en partenariat avec l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (A.D.C.G.G.), l'Union Nationale des Utilisateurs de Chiens de Rouge (U.N.U.C.R.) et l'Association de Recherche du Grand Gibier blessé (A.R.G.G.B.), de vous informer sur la recherche au sang.
Le 15 juin dernier, vous avez été très nombreux à participer à une première réunion (plus de 70 présidents d'associations de chasse étaient présents).
Convaincus de l'intérêt porté à cette nouvelle démarche, nous avons souhaité répondre au plus vite à votre attente en organisant, dès le 23 juillet, un stage d'initiation sur la recherche au sang.
Cette journée s'est déroulée sur les communes de Hauban et Orignac sous la houlette des représentants de chaque association de recherche au sang, Gérard CAMPISTRON et Alain PACOUIL.
Depuis cette date, d'autres stages ont été proposés, avec autant de succès, ce qui a permis de former plusieurs couples conducteur-chien dont vous pourrez solliciter l'aide dès la fin de leur formation.
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter

Jérémie TROÏETTO au 06.25.07.08.86.

ABONNEZ-VOUS À LA GAZETTE HEBDOMADAIRE

Consultez nous préalablement

Vous pouvez bénéficier de conditions préférentielles grâce à notre partenariat avec votre Fédération

LA GAZETTE OFFICIELLE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Service abonnement - 2 Avenue Maréchal Foch - 65100 Lourdes ☎ : 05.62.94.08.00

Coupon-Réponse

Abonnez-moi. Voici mes coordonnées .....

.....

1 abonnement pour 51 numéros **(chaque Vendredi)** .....

Ci joint mon règlement par : chèque bancaire ❑.... C.C.P ❑. .....

Date et signature

À nos lecteurs

Grâce aux nouvelles technologies, il nous est désormais possible de vous adresser le supplément "65" de la Gazette par internet, ce qui contribuera à réduire sensiblement les frais d'impression et d'expédition assumés par votre Fédération et vous permettra de l'obtenir dans de plus brefs délais. Veuillez par conséquent, si vous êtes équipés d'une connexion internet, communiquer à la Fédération vos coordonnées (adresse mail). Nous vous adresserons la version numérique au format .pdf des prochains suppléments, à lire à l'écran ou à imprimer par vos soins.

La Rédaction

e.mail : fdc65@wanadoo.fr